

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du mercredi 17 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du douze février deux mille vingt-et-un, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint - Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Roger NOBLET, Adjoint – Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal – Joël BELYS, Conseiller Municipal - Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal – Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal – Anthony SEITZ, Conseiller Municipal.

Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe – Natacha LAPIERRE, Adjointe - Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Christiane RYMDZIONEK, Conseillère Municipale – Karine RIGOULET, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal par M Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal.

Mme Leslie HALAL, Conseillère Municipale par M Eric BERNARDI, Maire.

Mme Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale par Mme Karine RIGOULET, Conseillère Municipale.

EXCUSEE :

Mme Elvira BERTELLE, Conseillère Municipale.

ABSENTS :

Mme Sylvie THIERY, Conseillère Municipale.

Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale.

M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal.

Le quorum étant atteint, Madame Janine ROUVELIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Compte rendu de la séance du 16 décembre 2020 a été adopté.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
à la porte de la Mairie le 18 février 2021 et transmis au
contrôle de légalité le 19 février 2021*

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2020

Informations

20210217/01 Règlement intérieur Conseil Municipal

20210217/02 Attribution marché de mise en accessibilité de 9 bâtiments communaux

20210217/03 Demande de subvention au titre de la DETR pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football - stade Brabois

20210217/04 Demande de subvention à la Région pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires - stade Brabois

20210217/05 Demande de subvention au Département pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football - stade Brabois

20210217/06 Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football - stade Brabois

20210217/07 Demande de subvention au titre de la DETR pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20210217/08 Demande de subvention à la Région pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20210217/09 Demande de subvention au Département pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20210217/10 Vente d'une parcelle communale

20210217/11 Prise en charge frais de stage BAFA

20210217/12 Délivrance aux affouagistes parcelles de bois

20210217/13 Demande de martelage par l'ONF parcelle 10 u Canton du Grand Bois

20210217/14 Contrat d'assurance des risques statutaires

20210217/15 Signature d'une convention avec le Département de la Meuse

20210217/16 Avis sur le versement du solde de la trésorerie du Syndicat de la Bourse du Travail à la Fédération Régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de Fer et Sel de Lorraine de Piennes.

Questions diverses.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Site « ancienne gendarmerie » : deux offres d'achats ont été reçues et nous sommes dans l'attente d'un courrier pour une 3^{ème} offre.
Toutes les informations seront communiquées en temps utile.

- Site « ancienne piscine » : comme indiqué sur le compte rendu de la réunion du Bureau Municipal du 1^{er} février dernier, le représentant local Grand Est de « Ages et vie » a été reçu afin de présenter le projet d'implantation de 2 maisons pour personnes âgées comprenant chacune 8 appartements. Après une visite sur place, ce dernier nous a avisés que ce lieu convenait très bien pour ce projet.
Nous sommes dans l'attente de l'avis du Conseil d'Administration de cette société.

- Affaire [REDACTED] (mobil-home Lotissement le Périllon) : Monsieur le Maire est invité à comparaître à l'audience du Tribunal Judiciaire de Verdun le mercredi 24 février 2021 à 14 heures.

N°20210217/01 Règlement intérieur Conseil Municipal :

5 – Institutions et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante des Communes de 1 000 habitants et plus doit se doter d'un règlement intérieur.

Monsieur le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adopter ce règlement intérieur qui est annexé à la présente délibération.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/02 Attribution marché de mise en accessibilité de 9 bâtiments communaux :

1 – Commande publique 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 décembre 2020, a procédé à l'ouverture des plis pour le marché de mise en accessibilité de 9 bâtiments communaux (salle Germinal, salle Maurice Thorez, Salle Madeleine Hastert, église, stade Brabois, local Croix Rouge, local boulodrome rue Germeau, local de musique Jean-Marie Floret, local Service Technique).

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres réunie le 05 février 2021 afin de procéder à l'analyse des offres, propose les entreprises suivantes pour ledit marché :

Salle Germinal :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 15 131,00 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 14 175,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 1 551,12 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 2 925,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 1 928,20 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 10 000,00 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Étain (Meuse) pour un montant de 440,00 € HT.

Salle Maurice Thorez :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 13 856,70 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 3 334,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 5 099,17 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 3 694,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 2 654,90 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 3 500,00 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Étain (Meuse) pour un montant de 480,00 € HT.

- **Lot n°8 « Bardage»**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 9 911,15 € HT.

Salle Madeleine Hastert :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 9 685,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 2 879,21 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires»**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 3 020,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 2 009,40 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 2 166,67 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Étain (Meuse) pour un montant de 705,00 € HT.

Eglise :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 11 517,00€ HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 6 938,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 3 115,00 € HT.

Stade Brabois (mise aux normes PMR sanitaires, création accès PMR club house + abri PMR bord terrain, création place de parking PMR) :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 23 098,00 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 1 340,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 3 348,90 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 791,67 € HT.

Local Croix Rouge :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 8 482,75 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 4 958,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 1 110,00 € HT.

Local Boulodrome rue Germeau :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 17 268,30 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 4 778,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 1 751,14 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 3 096,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 2 816,00 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 1 736,67 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Etain (Meuse) pour un montant de 1 290,25 € HT.

- **Lot n°8 « Bardage »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 12 958,96 € HT.

Local de musique Jean-Marie Floret :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 12 154,00 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 2 720,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 5 274,46 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 6 906,99 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 9 356,50 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 6 250,00 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Etain (Meuse) pour un montant de 3 003,20 € HT.

- **Lot n°8 « Bardage »**

Entreprise PALAZZO de Gécicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 37 272,20 € HT.

Local Service Technique :

- **Lot n°1 « Démolition,VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 1 800,00 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 5 792,00 € HT.

- **Lot n°8 « Bardage »**

Entreprise PALAZZO de Gécicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 76 043,06 € HT.

Le montant total du marché s'élève à 386 112,57 € HT soit 463 335,08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de mise en accessibilité de 9 bâtiments communaux aux entreprises suivantes :

Salle Germinal :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 15 131,00 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 14 175,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Gécicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 1 551,12 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 2 925,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 1 928,20 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 10 000,00 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Etain (Meuse) pour un montant de 440,00 € HT.

Salle Maurice Thorez :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 13 856,70 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 3 334,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 5 099,17 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 3 694,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 2 654,90 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 3 500,00 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Etain (Meuse) pour un montant de 480,00 € HT.

- **Lot n°8 « Bardage»**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 9 911,15 € HT.

Salle Madeleine Hastert :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 9 685,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 2 879,21 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires»**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 3 020,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 2 009,40 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 2 166,67 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Etain (Meuse) pour un montant de 705,00 € HT.

Eglise :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 11 517,00€ HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 6 938,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 3 115,00 € HT.

Stade Brabois (mise aux normes PMR sanitaires, création accès PMR club house + abri PMR bord terrain, création place de parking PMR) :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 23 098,00 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 1 340,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 3 348,90 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 791,67 € HT.

Local Croix Rouge :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 8 482,75 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 4 958,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 1 110,00 € HT.

Local Boulodrome rue Germeau :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 17 268,30 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 4 778,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 1 751,14 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 3 096,00 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 2 816,00 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 1 736,67 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Étain (Meuse) pour un montant de 1 290,25 € HT.

- **Lot n°8 « Bardage »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 12 958,96 € HT.

Local de musique Jean-Marie Floret :

- **Lot n°1 « Démolition, VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 12 154,00 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 2 720,00 € HT.

- **Lot n°3 « Plâtrerie, isolation »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 5 274,46 € HT.

- **Lot n°4 « Plomberie, sanitaires »**

Entreprise HIRSCHAUER de Spincourt (Meuse) pour un montant de 6 906,99 € HT.

- **Lot n°5 « Electricité »**

Entreprise EGIL de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 9 356,50 € HT.

- **Lot n°6 « Chape, carrelage, faïence »**

Entreprise GIL et associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 6 250,00 € HT.

- **Lot n°7 « Peinture »**

Entreprise PETITJEAN d'Etain (Meuse) pour un montant de 3 003,20 € HT.

- **Lot n°8 « Bardage »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 37 272,20 € HT.

Local Service Technique :

- **Lot n°1 « Démolition,VRD, Gros Œuvre »**

Entreprise DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 1 800,00 € HT.

- **Lot n°2 « Menuiseries extérieures, PVC »**

Société APB Menuiserie de Vassincourt (Meuse) pour un montant de 5 792,00 € HT.

- **Lot n°8 « Bardage »**

Entreprise PALAZZO de Génicourt-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 76 043,06 € HT.

Le montant total du marché s'élève à 386 112,57 € HT soit 463 335,08 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à cette opération.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/03 Demande de subvention au titre de la DETR pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football – stade Brabois :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire : un rendez-vous va être sollicité auprès de Madame la Sous-Préfète afin de demander que les travaux puissent démarrer avant la réception de la notification d'attribution de la subvention. Pour rappel, la ligue Grand Est de Football a accordé une dérogation jusqu'en septembre 2021 pour la réalisation des travaux de mise aux normes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la montée de l'équipe de football « séniors A » en catégorie Régionale 1, il convient de réaliser des travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football au stade Brabois.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 279 806,46 € HT soit 335 767,75 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 21 500,00 € HT soit 25 800,00 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 301 306,46 € HT soit 361 567,75 € TTC se décomposant comme suit :

- Mise aux normes et aménagement des vestiaires : 129 220,00 € HT soit 155 064,00 € TTC.
- Equipement de sécurité accès terrain : 5 511,00 € HT soit 6 613,20 € TTC.
- Eclairage du terrain : 145 075,46 € HT soit 174 090,55 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football au stade Brabois dont le montant total prévisionnel s'élève à 279 806,46 € HT soit 335 767,75 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 21 500,00 € HT soit 25 800,00 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 301 306,46 € HT soit 361 567,75 € TTC se décomposant comme suit :

- Mise aux normes et aménagement des vestiaires : 129 220,00 € HT soit 155 064,00 € TTC.
- Equipement de sécurité accès terrain : 5 511,00 € HT soit 6 613,20 € TTC.
- Eclairage du terrain : 145 075,46 € HT soit 174 090,55 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

DIT que le montant d'autofinancement prévisionnel s'élève à 60 261,28 €.

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR (Axe 3 : Patrimoine des collectivités Opération 3.1 : Création et rénovation des bâtiments et équipement des collectivités – construction, réhabilitation et mises aux normes des équipements sportifs couverts ou de plein air) au taux maximum.

PRECISE que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/04 Demande de subvention à la Région pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires – stade Brabois :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la montée de l'équipe de football « séniors A » en catégorie Régionale 1, il convient de réaliser des travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires au stade Brabois.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 134 731,00 € HT soit 161 677,20 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 21 500,00 € HT soit 25 800,00 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 156 231,00 € HT soit 187 477,20 € TTC se décomposant comme suit :

- Mise aux normes et aménagement des vestiaires : 129 220,00 € HT soit 155 064,00 € TTC.
- Equipement de sécurité accès terrain : 5 511,00 € HT soit 6 613,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires au stade Brabois dont le montant total prévisionnel s'élève à 134 731,00 € HT soit 161 677,20 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 21 500,00 € HT soit 25 800,00 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 156 231,00 € HT soit 187 477,20 € TTC se décomposant comme suit :

- Mise aux normes et aménagement des vestiaires : 129 220,00 € HT soit 155 064,00 € TTC.
- Equipement de sécurité accès terrain : 5 511,00 € HT soit 6 613,20 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

SOLLICITE de la Région l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre de l'amélioration du cadre de vie et services de proximité.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/05 Demande de subvention au Département pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football – stade Brabois :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la montée de l'équipe de football « séniors A » en catégorie Régionale 1, il convient de réaliser des travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football au stade Brabois.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 279 806,46 € HT soit 335 767,75 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 21 500,00 € HT soit 25 800,00 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 301 306,46 € HT soit 361 567,75 € TTC se décomposant comme suit :

- Mise aux normes et aménagement des vestiaires : 129 220,00 € HT soit 155 064,00 € TTC.
- Equipement de sécurité accès terrain : 5 511,00 € HT soit 6 613,20 € TTC.
- Eclairage du terrain : 145 075,46 € HT soit 174 090,55 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football au stade Brabois dont le montant total prévisionnel s'élève à 279 806,46 € HT soit 335 767,75 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 21 500,00 € HT soit 25 800,00 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 301 306,46 € HT soit 361 567,75 € TTC se décomposant comme suit :

- Mise aux normes et aménagement des vestiaires : 129 220,00 € HT soit 155 064,00 € TTC.
- Equipement de sécurité accès terrain : 5 511,00 € HT soit 6 613,20 € TTC.
- Eclairage du terrain : 145 075,46 € HT soit 174 090,55 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

SOLLICITE du Département l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre des fonds de grands projets.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/06 Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football – stade Brabois :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la montée de l'équipe de football « séniors A » en catégorie Régionale 1, il convient de réaliser des travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football au stade Brabois.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 279 806,46 € HT soit 335 767,75 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 21 500,00 € HT soit 25 800,00 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 301 306,46 € HT soit 361 567,75 € TTC se décomposant comme suit :

- Mise aux normes et aménagement des vestiaires : 129 220,00 € HT soit 155 064,00 € TTC.
- Equipement de sécurité accès terrain : 5 511,00 € HT soit 6 613,20 € TTC.
- Eclairage du terrain : 145 075,46 € HT soit 174 090,55 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football au stade Brabois dont le montant total prévisionnel s'élève à 279 806,46 € HT soit 335 767,75 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 21 500,00 € HT soit 25 800,00 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 301 306,46 € HT soit 361 567,75 € TTC se décomposant comme suit :

- Mise aux normes et aménagement des vestiaires : 129 220,00 € HT soit 155 064,00 € TTC.
- Equipement de sécurité accès terrain : 5 511,00 € HT soit 6 613,20 € TTC.
- Eclairage du terrain : 145 075,46 € HT soit 174 090,55 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

SOLLICITE de la Fédération Française de Football l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/07 Demande de subvention au titre de la DETR pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Bouligny Saint-Pierre :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire : la 1^{ère} tranche des travaux est prévue en 2022. Cependant, le sénateur MENONVILLE nous a conseillé de déposer dès maintenant les demandes de subventions.

Après avoir contacté Monsieur HECTOR au Conseil Régional, ce dernier nous confirme l'éligibilité de nos 2 projets (stade Brabois et requalification entrée de Bouligny) au titre de l'amélioration du cadre de vie avec un subventionnement pouvant atteindre 200 000 € (dispositif prévu pour les Communes de plus de 2 500 habitants).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Bouligny Saint-Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 400 156,50 € HT soit 480 187,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 015,65 € HT soit 48 018,78 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 440 172,15 € HT soit 528 206,58 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Bouligny Saint-Pierre dont le coût prévisionnel s'élève à 400 156,50 € HT soit 480 187,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 015,65 € HT soit 48 018,78 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 440 172,15 € HT soit 528 206,58 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

DIT que le montant d'autofinancement prévisionnel s'élève à 88 034,15 €.

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR (Axe 4 : Requalification urbaine et patrimoniale Opération 4.1 : Requalification globale des bourgs : opération globale de restructuration des espaces urbains) au taux maximum.

PRECISE que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/08 Demande de subvention à la Région pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 400 156,50 € HT soit 480 187,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 015,65 € HT soit 48 018,78 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 440 172,15 € HT soit 528 206,58 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre dont le coût prévisionnel s'élève à 400 156,50 € HT soit 480 187,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 015,65 € HT soit 48 018,78 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 440 172,15 € HT soit 528 206,58 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

SOLLICITE de la Région l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre de l'amélioration du cadre de vie.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/09 Demande de subvention au Département pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Bouligny Saint-Pierre :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Sylvain MATHIEU sollicite des explications sur la subvention du Département au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire : l'Etat rétrocède aux Communes et à leurs groupements une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière en proportion des amendes dressées sur leur territoire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Bouligny Saint-Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 400 156,50 € HT soit 480 187,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 015,65 € HT soit 48 018,78 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 440 172,15 € HT soit 528 206,58 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Bouligny Saint-Pierre dont le coût prévisionnel s'élève à 400 156,50 € HT soit 480 187,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 015,65 € HT soit 48 018,78 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 440 172,15 € HT soit 528 206,58 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

SOLLICITE du Département l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre du fonds de cohésion territoriale.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/10 Vente d'une parcelle communale :

3 – Domaine et patrimoine 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Explications sur plan fournies par Roger NOBLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Madame domiciliée à BOULIGNY (Meuse) n° ... rue des Garages en vue d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n°489 d'une contenance de 122 m² sise lieu-dit « Les Vitelots », appartenant au Domaine privé de la Commune.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le service des Domaines, consulté à cet effet, a estimé à 300 € la valeur vénale de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Madame, une parcelle de terrain située lieu-dit « Les Vitelots » référencée section AL n°489, classée en zone UC du PLU, d'une contenance de 122 m² au prix de 300 € (trois cents euros).

DIT que l'Office Notarial JANNOT, LHOMME, ARRICASTRES et ENCARNACAO de Piennes (Meurthe et Moselle) sera chargé de la rédaction de l'acte.

DIT que tous les frais relatifs à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents contractuels relatifs à cette vente.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/11 Prise en charge frais de stage BAFA :

7 – Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire : la Commune prend en charge 100 % des frais pédagogiques pour les stagiaires domiciliés à Bouligny.

Cependant, compte tenu des aides éventuelles auxquelles peuvent prétendre les stagiaires (CAF, ...) il conviendra de revoir, pour l'an prochain, les conditions de prise en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE comme suit, les conditions de prise en charge des frais de formation au BAFA pour les habitants de Bouligny et le personnel communal :

La Commune prendra en charge 100 % des frais pédagogiques qui seront réglés à l'organisme de formation de la façon suivante :

- 50 % à l'inscription
- 50 % après validation du stage pratique effectué, dans l'année, dans les accueils de loisirs de la Commune.

Personnel communal :

La Commune prendra en charge 100 % du coût total, qui sera réglé à l'inscription à l'organisme de formation comprenant les frais pédagogiques, frais de bouche et frais de déplacement.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer les conventions de financement qu'il conviendra d'établir entre la Commune, l'organisme de formation et les stagiaires.

DIT que le projet de convention est annexé à la présente délibération.

DIT que cette décision prendra effet à compter du 18 février 2021.

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2018 ayant même objet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

3 – Domaine et patrimoine 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Explications données par Noël BERTRAND points 12 et 13.

Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la Commune, selon l'article L 243 alinéas 1 – 2 – 3 du Code Forestier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des parcelles 10 u et 23 sises Canton du Grand Bois.

L'attribution des bois aux affouagistes se fera, après partage sur pied, sous la responsabilité des quatre garants suivants, désignés selon l'article L 241-16 du Code Forestier :

- Monsieur Noël BERTRAND
- Monsieur Raymond KONIECZNY
- Monsieur Sylvain MATHIEU
- Monsieur Patrice MACEL

DIT que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 1^{er} octobre 2021 pour la parcelle 23 et au 1^{er} octobre 2022 pour la parcelle 10 u.

DIT que, après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot, seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L 243-1 du Code Forestier.

DECIDE de confier le partage des affouages à l'Office National des Forêts.

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération du 16 décembre 2020 ayant même objet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/13 Demande de martelage par l'ONF parcelle 10 u Canton du Grand Bois :

3 – Domaine et patrimoine 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Par dérogation à l'aménagement forestier en vigueur,

DEMANDE le martelage de la parcelle 10 u située Canton du Grand Bois pour la raison suivante :

- Délivrance pour l'affouage.

L'ONF intégrera cette décision dans sa programmation des martelages.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/14 Contrat d'assurance des risques statutaires :

4 – Fonction publique 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- La possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion, pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics, (application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale) ;
- La possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.

Il précise que la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion du résultat de la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'application de l'article 26 (alinéa 4) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

DECIDE à l'unanimité :

La collectivité mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion reçoit mandat sont les suivantes :

- régime du contrat : capitalisation
- type de contrat : contrat groupe
- durée du contrat : 4 ans
- catégorie de personnel à assurer :
 - o agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
 - o agents contractuels et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre.

L'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/15 Signature d'une convention avec le Département de la Meuse :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège, il convient de signer une convention relative au subventionnement desdits travaux avec le Département de la Meuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer la convention relative au subventionnement des travaux d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège avec le Département de la Meuse.

DIT que le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210217/16 Avis sur le versement du solde de la trésorerie du Syndicat Intercommunal de la Bourse du Travail à la Fédération Régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de Fer et Sel de Lorraine de Piennes :

5 – Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la gestion de la Bourse du Travail du Bassin Minier au 31 décembre 2018, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical, réuni le 09 juillet 2018, a décidé que la trésorerie restante soit 21 098,19 € serait versée à la Fédération Régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de Fer et Sel de Lorraine de Piennes.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que chaque Commune membre dudit syndicat doit se prononcer sur cette décision.

Monsieur le Maire informe enfin le Conseil Municipal que les Conseils Municipaux d’Audun-le-Roman, Mont-Bonvillers et Serrouville se sont opposés à cette décision et de ce fait, recevront respectivement la somme de 1 798,34 €, 723,96 € et 524,55 € calculée au prorata du nombre d’habitants par Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

ACCEPTE que la somme de 18 051,34 €, représentant le solde de la trésorerie du Syndicat Intercommunal pour la gestion de la Bourse du Travail du Bassin Minier, déduction faite des sommes allouées aux 3 Communes s’étant opposées à cette décision, soit versée à la Fédération Régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de Fer et Sel de Lorraine de Piennes.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Gérard FISCHESSEr fait remarquer que l'abri bus installé rue Marcel Cachin est joli mais inutile par temps de pluie (absence de parois latérales) et considère que cette acquisition représente un gaspillage d'argent.

Monsieur le Maire : ce modèle d'abri respecte le cahier des charges du ST2b pour l'attribution de la subvention. Aussi, afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, il n'a pas été possible de mettre en place un abri bus avec parois latérales.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45

MAIRIE DE BOULIGNY

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2020

Informations

20210217/01 Règlement intérieur Conseil Municipal

20210217/02 Attribution marché de mise en accessibilité de 9 bâtiments communaux

20210217/03 Demande de subvention au titre de la DETR pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football - stade Brabois

20210217/04 Demande de subvention à la Région pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires - stade Brabois

20210217/05 Demande de subvention au Département pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football - stade Brabois

20210217/06 Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour projet de travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football - stade Brabois

20210217/07 Demande de subvention au titre de la DETR pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20210217/08 Demande de subvention à la Région pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20210217/09 Demande de subvention au Département pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20210217/10 Vente d'une parcelle communale

20210217/11 Prise en charge frais de stage BAFA

20210217/12 Délivrance aux affouagistes parcelles de bois

20210217/13 Demande de martelage par l'ONF parcelle 10 u Canton du Grand Bois

20210217/14 Contrat d'assurance des risques statutaires

20210217/15 Signature d'une convention avec le Département de la Meuse

20210217/16 Avis sur le versement du solde de la trésorerie du Syndicat de la Bourse du Travail à la Fédération Régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de Fer et Sel de Lorraine de Piennes.

Questions diverses.

Signatures : Conseil Municipal du 17 février 2021 – Mairie de BOULIGNY

BERNARDI Eric , Maire	
BORKOWSKI Frédérique , Adjointe	
BERTRAND Noël , Adjoint	
ROUVELIN Janine , Adjointe	
CHARPENTIER Nicolas , Adjoint	
LAPIERRE Natacha , Adjointe	
NOBLET Roger , Adjoint	
BERTELLE Elvira , Conseillère Municipale	
KONIECZNY Raymond , Conseiller Municipal	
ARCANGELI Michèle , Conseillère Municipale	
CHOZALSKI Yann , Conseiller Municipal	
THIERY Sylvie , Conseillère Municipale	
BELYS Joël , Conseiller Municipal	
HOCHLEITNER Hélène , Conseillère Municipale	
MATHIEU Sylvain , Conseiller Municipal	
RYMDZIONEK Christiane , Conseillère Municipale	
MICHALEK Frédéric , Conseiller Municipal	

HALAL Leslie , Conseillère Municipale	
CAUQUIS Philippe , Conseiller Municipal	
FISCHESSER Gérard , Conseiller Municipal	
RIGOULET Karine , Conseillère Municipale	
SEITZ Anthony , Conseiller Municipal	
KUBACKI Isabelle , Conseillère Municipale	